



TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.915 pour le Syndicat Central
295.10 pour la Coopérative
235.34 pour la Société Mutuelle
147.18 pour la Confédération des Vignerons
147.18 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures

Un Brin de Causette...



Allons les gars, et vous aussi Mesdames et gentilles Mamousses, si que vous aimez la musique et que vous voulez vous délasser un bon coup, allez dans tertous dimanche 24 - jour de la Saint Jean - à la grande fête de Saint Julien de Concelles.

Des amis de Saint Julien ont en l'amabilité de m'envoyer une invitation et je les remercie des fonds du cœur. J'en ai point leur en jouer un air... mais c'est juste que je batte la grosse caisse pour leur faire un brin de réclame - c'est tout ce que j'ai capable de jouer en fait d'instrument. Chacun faisant comme y peut.

A notre âge on est trop rassis pour se mettre à apprendre une musique quelconque, avec des notes qui montent ou qui descendent sur le papier, des croches ou des doubles croches, des scies bémols, des fausses, des silences... j'me demande un peu quel cassement de tête pour se fourrer des choses pareilles dans la cervelle et dans les nœuds ! Mais si c'était à recommencer et que je serais jeune homme, pour sûr que j'me lancerais dans les trombones à coulisses, les cornets à pistons, les saxophones, les balais, les basses, les clarinettes ou les flageolets... En v'la t'y des instruments à vent ! Dame on fait point d'la musique qu'avec des haricots !

Y en a qui préfèrent les instruments à touches, ou à cordes : les pianos, les violons, les violoncelles, les zarpes, rapport que c'est plus fin, que ça berloque moins dans la trompe d'Eustache et qui faisant vibrer la corde du sentiment, qu'on a tertous, pus on moins longue, au fond de son âme. C'est tout un art de savoir combiner les sons, pour les rendre agréables et point écorcher les nœuds.

Dès la plus haute antiquité chaque peuple a aimé la musique. Selon les coutumes, Amphion bâtit la ville de Thèbes aux sons harmonieux de sa lyre ; les pierres accouraient se placer d'elles-mêmes les unes sur les autres ! Qui c'est qu'a dit que la musique adoucit les mœurs et qu'avait une jolie harmonie on arrive à charmer les serpents, à calmer les belles-mères et à rendre dociles les bêtes féroces - comme le divin Orphée aux sons de sa lyre ?

C'est point pour c'te raison, oen sûr, qu'on nous invite tertous, le 24 juin, à entendre des jolies musiques à Saint Julien. Ren que le programme, que j'on s'ous les yeux, nous donne la note de la journée. Pensez dan, y aura 12 Sociétés de Musique : La « Cipale » de Nantes avec 80 exécutants - la Jeannette de la Chapelle Basse Mer - l'Harmonie du Loroux - l'Union Musicale de la Chapelle Heulin - l'Harmonie de Vallet - la Lyre Mouzillonnaise - la Société Musicale de Clisson - la Sainte Cécile d'Algrèfeuille - la Sainte Cécile de la Haie Fouassière - la Société Musicale de Saint Lumine de Coutais - la Société Musicale de Carquefou et pis celle de Saint Julien de Concelles, qui fessant en tout 500 exécutants... capables comme de juste d'exécuter pusieurs barriques de Muscadet, après un morceau de résistance.

A 2 heures, défilé dans les rues de la ville. A 3 heures, parc de la Salaminière, grande fête. A 6 heures, défilé d'ensemble et la Marseillaise en musique. A 7 heures, vin d'honneur. A 7 h. 30 banquet populaire. A la rentrée, audition super artistique de la Musique de Nantes, concert soigné dans un parc féérique, avec 20.000 lampes électriques et embrasement général ! Gâteaux et sandwiches pour les dames, Muscadet et tabac de Saint Julien pour les bons gars. Et n'oubliez pas la tombola... même si vous gagnez ren, vous remporterez un superbe souvenir et la bonne humeur jusqu'à la fin de l'année !

maître Jeannot

Tous à la Haie-Fouassière DIMANCHE 17 JUIN pour le Congrès du Muscadet

UNE GRANDE FÊTE VITICOLE

Le Syndicat de « Sèvre et Maine » a l'honneur d'inviter tous les Viticulteurs à son grand Congrès qui se tiendra à La Haie-Fouassière dimanche 17 juin. Nombreux seront ceux qui tiendront à assister à cette Fête du Muscadet.

On pourrait dire que récemment les flancailles ont été célébrées au Pallet. Dimanche 17 juin auront lieu les épousailles, la réunion de 16 communes : Vertou, Haute-Goulaine, Saint-Fiacre, Château-thebaud, La Haie-Fouassière, Maisdon, Clisson, Monnières, Gorges, Vallet, Mouzillon, Le Pallet, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, Le Loroux-Bottreux, Le Landreau.

Jadis, pour la défense du Muscadet, il y avait des Syndicats dévoués, mais trop nombreux ; désormais, et dans le but de coordonner tous les efforts, le Syndicat de « Sèvre et Maine » prend en main les intérêts de tous : le Pays du Muscadet et des Communes susdites. Il n'y a plus de Pyrénées, plus de querelles de clochers, une union indissoluble entre toutes les villes, comme Le Loroux, Vallet, Clisson, et les petits bourgs comme Saint-Fiacre, La Haie, La Chapelle, entre les collines vertes, les coteaux ensoleillés, la coulée sablonneuse et le roc dénudé.

Comme à l'occasion de tout mariage, il y aura des discours, un banquet (des poissons de la Sèvre, du saucisson de Vertou, des canards des marais de Goulaine, des petits pois de Saint-Julien, etc.). Il y aura des jeux variés, des courses, de la musique et de la franche gaîté.

Il y aura surtout dégustation de vrai, de pur, de noble Muscadet ! Tous les autres liquides sont interdits ce jour-là ! Il faut prier les barriques car la récolte prochaine s'annonce belle et il faut des fûts pour la recevoir !

Venez donc tous, le 17 juin, à La Haie, inscrivez-vous d'urgence au banquet, si vous voulez avoir une place ; ne craignez pas la fraude... M. Kergal sera là !

Vous serez reçus à bras ouverts sur la côte verte. Trains, bateaux, cars, vous amèneront dans le petit bourg de La Haie-Fouassière.

LE SYNDICAT DE SEVRE ET MAINE.

Situation Viticole

A Pouilly-sur-Loire, bon état sanitaire, grêles partielles, sans gravité. Il reste peu de vin de 1933 à vendre ; ils valent 300 à 350 fr. l'hecto nu à la propriété ; les blancs fumés, très rares, 700 à 800 fr. Les vins de la récolte 1932 valent 225 à 250 fr. l'hecto et 400 à 500 fr. en blancs fumés.

A Bourgueil, pas de maladie ; dégâts partiels et peu importants par la grêle. Les bretons ou cabernet valent 250 à 275 fr. l'hecto.

A Mont-près-Chambord, la grêle du 18 mai a détruit environ 25 % de la récolte. Il reste peu de vins à vendre. En ordinaire, on cote 12 fr. le degré.

Dans le Vendômois, les vignes des bas-fonds ont été atteintes ; on estime les dégâts à 10 %. Peu de stocks. Le commerce paie 11 fr. le degré ; au détail, on cote 250 à 280 fr. l'hecto.

Dans la Loire-Inférieure, apparition de cochylys. Il reste peu de vins de 1933 et ils sont recherchés. On cote Muscadet 1^{er} choix, 700 à 750 fr. la barrique ; au commerce, le 2^e choix 650 à 700 fr. ; le gros plant 350 fr. en 1^{er} choix et 250 à 300 fr. en 2^e choix.

Dans le Sud-Est, malgré des pluies très abondantes à fin avril, seuls des bas-fonds ont souffert ; depuis une huitaine, le beau temps a conjuré les invasions qui étaient à redouter par l'humidité. Il reste peu de vins en cave ; on cote 9 à 10 fr. le degré, selon qualité.

Ecole supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers

L'examen d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 23, 24 et 25 octobre.

Examen indispensable pour les candidats non pourvus du Baccalauréat complet.

S'adresser, pour tous renseignements, au Directeur de l'Ecole, 33, rue Rabalais, à Angers (Maine-et-Loire).

Les bons Gars de la Vigne

CHAMSON

sur l'air connu des « GARS DE LA MARINE »

Quand on est vigneron
On est toujours d'aplomb
On visite la vigne
C'est le métier le plus... bon.
Du pôle sud au pôle nord,
Dans chaque petit port
On vide plus d'une chopine
C'est une source de trésor,
Pas besoin de façons.
Mais quand nous sulfatons
A toutes nous mouillons
Nos liquettes et nos caleçons !

REFRAIN

Voilà les bons gars de la Vigne
Quand la bouillie est bien bleue
On dit qu'il n'y a rien de mieux
Partout... de Nantes jusqu'à Digne,
On les arrose à jet ouvert
Les vieux ceps verdis.
Quand une chenille les chagrine
Ils se consolent avec un verre.
Voilà les bons gars de la Vigne
Du plus mince jusqu'au plus rond,
Du journalier au vigneron !

Les amours de traitements
Ca d'mande assez longtemps
De la peine et des soins
Et ça coûte d'argent.
On a un peu de mildiou,
Ca donne un chagrin fou.
Les plaisirs citadins,
C'est inconnu de nous.
Nous n'avons pas le droit
De nous plaindre, ma foi.
Pourtant nous chagriner...
Quand on a le Muscadet !

ATTENTION AU REFRAIN

Voilà les bons gars de la Vigne
Quand la bouillie est bien bleue
On dit qu'il n'y a rien de mieux
Partout... de Nantes jusqu'à Vieilleville
On les reçoit à bras ouvert
Les courants d'air.
Quand une chenille les chagrine,
Ils se consolent avec un verre.
Voilà les bons gars de la Vigne
Du plus mince jusqu'au plus rond,
Du journalier au vigneron !

MAÎTRE JEANNOT.



CONCOURS CENTRAL CHEVALIN : Rappelons que le Concours central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine aura lieu à Paris, par des Expositions du mercredi 4 juillet au dimanche 8 juillet.

POUR LE LIN, LE CHANVRE ET L'OLIVIER : A titre exceptionnel et pour l'exercice 1934, les crédits d'encouragements à la culture ont été fixés comme suit : Pour le lin, 35 millions de francs ; pour le chanvre, 2.860.000 francs, et pour l'olivier, 8 millions de francs.

POMMES ET POIRES DE TABLE : Depuis le 1^{er} juin, le taux de la taxe de licence d'importation est fixé à 90 francs les 100 kilos bruts, pour les poires, et à 60 francs pour les pommes de table.

SIX MILLIONS DE CERISES : Le marché aux cerises de Céret (Pyrénées-Orientales) a duré un mois. Les apports journaliers ont été de 55.000 kilos, soit environ un million et demi de kilos de cerises, vendues pour la somme de 6 millions de francs.

POMMES DE TERRE TOXIQUES : Le ministre anglais de la Santé publique signale le danger que peuvent présenter les pommes de terre. A la suite de la sécheresse de l'été dernier, le sol, craquelé, en s'émiettant, a exposé par places les tubercules au soleil, et celui-ci les a chargés de solanine, poison dangereux. On reconnaît les pommes de terre toxiques à la couleur verte qu'elles prennent quand le soleil les frappe.

BONS DU TRESOR ET DE LA DEFENSE : Par arrêté du ministre des Finances, le taux des bons ordinaires du Trésor de plus de trois mois à un an, a été ramené à 2,75 %. Le taux des autres bons reste sans changement. Le taux de l'intérêt des bons de la Défense nationale est réduit de 3 1/2 à 3 %.

GREVE AGRICOLE : En Espagne, de graves incidents ont marqué la grève des ouvriers agricoles. Dans de nombreuses provinces les esprits sont très surexcités, des champs ont été saccagés. Il y a des morts, des blessés et de nombreuses arrestations.

CONTRE LE DORYPHORE : Les dindons conduits en troupeau, comme le sont les moutons, détruiraient partiellement la doryphore presque complète, le doryphore dans les champs de pommes de terre. Ce moyen est toujours facile à essayer.

NOS EXPORTATIONS DE VINS...

L'Office International du Vin vient de recevoir les statistiques du commerce extérieur du vin pour les huit principaux pays exportateurs, au cours de l'année 1933. Le tableau suivant, dans sa sécheresse officielle, fait ressortir la chute profonde du commerce d'exportation des vins de France, chute qui contraste, hélas ! avec l'importance de cette exportation dans des pays comme le Portugal et la Grèce, qui sont cependant bien moins producteurs que la France.

Allemagne, 40,2 millions d'hectolitres ; Chili, 46,3 ; Espagne, 2.502,7 ; France, 723,2 ; Grèce, 682,7 ; Hongrie, 190,5 ; Italie, 867,0 ; Portugal, 764,2.

Si l'on compare l'exportation avec la production du vin pour ces huit pays, la Grèce vient en tête, avec une exportation de 25 % de la production, suivie du Portugal avec 14 % ; de l'Espagne, avec 13 % ; de la Hongrie avec 5 % et de l'Italie avec 2 %. L'Allemagne et le Chili exportent chacun 1,8 % de sa production. Enfin, la France clôt la liste avec seulement 1,2 % de sa production exportée au dehors, dont près d'un tiers dans ses colonies.

L'Offensive contre l'Agriculture

Il se développe en ce moment dans la presse une offensive violente contre la politique du blé.

On exploite largement les imperfections des lois actuelles, leurs défauts et leur mauvaise application. — Sur ce terrain, la critique est facile ; nous sommes bien placés pour savoir que malheureusement elle est trop souvent justifiée.

Mais le but véritable de cette campagne n'est pas de redresser les imperfections de la législation actuelle. On le pourrait cependant avec le concours des professionnels, en écartant de la politique du blé certains soucis démagogiques.

Ce que cherchent les animateurs de ces campagnes de presse, c'est de faire capoter toute la politique de défense agricole : on enfonce dans l'esprit du consommateur l'idée que la défense du blé lui coûte des milliards chaque année.

On veut abattre toute mesure protectrice de l'agriculture, sous le prétexte de « vie bon marché », faire tomber tous les prix agricoles au niveau mondial.

Qui finance ces campagnes ?

A. G. P. B.

Pour une Politique Agricole

...Depuis des années et avec plus d'insistance encore au cours de la crise économique, nous avons réclamé l'institution d'une véritable politique agricole et non l'application sporadique de mesures fragmentaires, par suite inefficaces. D'autres professions sans doute expriment des doléances analogues. Si, malgré les dispositions bienveillantes de quelques hommes d'Etat, aucune satisfaction n'a pu être obtenue, la faute en est aux errements d'une politique étroite, dominée par l'esprit de parti, mais sourde à la voix des représentations corporatives ou n'écoulant leurs avis que lorsqu'il est trop tard : l'histoire des dernières années en fournit d'abondants exemples.

H. DE GUERLANT.

Lutte contre le Doryphore

SURVEILLEZ VOS POMMES DE TERRE

Le doryphore se multiplie avec une étonnante rapidité en Loire-Inférieure depuis le début de juin. Pour le combattre efficacement, il importe de le découvrir aussitôt qu'il apparaît.

Les « foyers » récents sont en effet plus sûrement détruits, avec moins de frais et avant que le doryphore ait causé un tort appréciable aux cultures.

Il est nécessaire que chacun passe fréquemment dans ses champs de pommes de terre, depuis la levée jusqu'à l'automne. En cas de découverte d'un foyer de doryphore, le signaler à la Mairie, qui délivrera un bon permettant d'obtenir de l'arséniate à prix réduit chez le dépositaire communal de notre « Syndicat départemental de défense contre les ennemis des cultures », dont le siège est 2, rue Scribe, à Nantes.

COMMENT COMBATTRE LE DORYPHORE

1° Après ramassage et destruction de tous les insectes (adultes et larves), brûler sur place (avec de la paille) et sans retard, les quelques pieds atteints qui constituent ordinairement les foyers nouveaux.

2° Puis traiter le champ atteint, avec une bouillie arsenicale. Faire un deuxième traitement une dizaine de jours après le premier.

La culture se trouvera ainsi protégée.

Sur de petites surfaces (jardins) un ramassage soigné et fréquent doit suffire. Il faudra veiller soigneusement à ne pas déposer de bouillie arsenicale sur les légumes de consommation.

Préparation de la bouillie arsenicale. — L'arséniate de chaux ou de plombe, en poudre, s'emploie à la dose de 1 kilo pour 100 litres d'eau. Délayer d'abord l'arséniate dans un peu d'eau pour faire une pâte assez claire que l'on verse ensuite dans la quantité d'eau correspondant à la quantité d'arséniate utilisée. Bien remuer avec un bâton, de même qu'à chaque remplissage de pulvérisateur, pour avoir une bouillie homogène.

Eviter de respirer la poussière d'arséniate en vidant les boîtes.

Exécution du traitement. — Bien mouiller les pommes de terre, surtout au voisinage des foyers. Il faut compter de 800 à 1.000 litres de bouillie par hectare pour chacun des traitements.

L'arséniate ne dégrade pas les pulvérisateurs, mais il y a lieu, cependant, de bien les rincer après chaque traitement. Ne pas traiter tout le champ, mais seulement la partie infestée en débordant légèrement autour.

Précautions à prendre pour l'emploi des arsénates. — L'arséniate est un poison très violent, bien suivre les prescriptions suivantes :

Conservé l'arséniate dans des placards ou des locaux fermant à clef. Pour préparer la bouillie utiliser des récipients (fûts, baquets) qui ne servent pas pour le bétail. Ne pas toucher l'arséniate avec les mains, se servir d'une palette pour le délayer dans l'eau.

Ne pas fumer. Eviter de traiter contre le vent, et se protéger la bouche et le nez. Se laver au savon les mains et le visage dans le champ même, dès que le travail est fini ou avant de prendre sa nourriture.

Après le traitement, laver à grande eau les baquets et les pulvérisateurs. Verser les résidus et les eaux de lavage dans un trou en terre, enfouir également les boîtes vides, assez profondément et loin des puits, des abreuvoirs et des cours d'eau.

Lorsque ces diverses précautions sont observées, il n'y a pas d'accidents à craindre.

Eviter, bien entendu, de laisser aller le bétail sur les champs traités, pour ne pas risquer l'empoisonnement.

Durée de Germination des Graines Potagères

Voici les chiffres moyens de durée de germination pour les graines couramment employées :

Aubergines : 6 jours ; Betteraves : 13 à 14 jours ; carottes : 20 à 24 jours ; céleri : 15 à 20 jours ; chicorée endive : 4 à 5 jours ; chicorée sauvage : 5 jours ; choux, 5 à 8 jours ; concombre : 6 à 7 jours ; courge : 9 jours ; épinards : 3 à 4 jours ; fèves : 8 à 12 jours ; haricots : 12 à 15 jours ; mâche : 8 jours ; melon : 8 jours ; navets : 5 à 8 jours ; oignons, 8 à 10 jours ; oseille : 8 jours ; persil : 20 à 24 jours ; pissenlit : 12 à 14 jours ; poireaux : 12 à 14 jours ; pommes de terre : 15 jours ; pois : 12 à 15 jours ; radis : 3 à 4 jours ; salsifis : 8 à 12 jours ; tomates : 15 jours

Le Projet de Loi sur la Réforme Fiscale

Nous n'attendions pas grand chose de bon du projet de loi qui nous était annoncé pour la réforme fiscale. Il était question, en effet, de la suppression de l'impôt sur les bénéfices agricoles et de son remplacement par une autre taxe. Ces bruits étaient inquiétants...

Avons donc notre heure de surprise. L'impôt sur les bénéfices agricoles est bien supprimé, mais il ne sera pas question de le remplacer par une taxe dont les petits exploitants aient à souffrir, puisque c'est, semble-t-il, à l'impôt général seulement que, par leur train de vie, les contribuables aisés seront invités à cotiser.

D'autre part l'impôt foncier est réduit de 16 à 12 %. Réforme heureuse et qui sera bien accueillie de tous les propriétaires, ainsi que des fermiers qui ont l'impôt à leur charge.

Mais il s'agit encore seulement du projet déposé par le Gouvernement...

Nous espérons que le Parlement le ratifiera rapidement par un vote unanime. Le pays a besoin d'allègements fiscaux.

Les Producteurs de Lait à la Présidence du Conseil

M. Doumergue, président du Conseil, a reçu le 6 juin une délégation de la Confédération Générale des Producteurs de Lait, composée de M. Robineau, président ; Marcel Donnon, sénateur, et de Crazeaux, vice-présidents ; Jean Achard, secrétaire général.

La délégation était accompagnée d'un nombre important de parlementaires appartenant au groupe de la production et de l'industrie laitière et aux Comités parlementaires de l'Elevage de la Chambre et du Sénat.

La délégation a attiré l'attention du Président du Conseil sur la gravité de la crise laitière et sur la nécessité :

1° De renforcer la protection accordée à cette production par le resserment des contingents d'importation des fromages et des laits concentrés ;

2° D'améliorer, d'organiser l'ensemble de la production laitière et d'accroître ses débouchés en présentant devant le Parlement et en faisant voter rapidement une loi générale d'organisation et de protection de la production du lait en France.

Le Président du Conseil a réservé le meilleur accueil à la délégation, et après un exposé de M. Roy, vice-président du groupe de la production et de l'industrie laitières, et de M. Achard, secrétaire général, a bien voulu promettre à la délégation qu'il suivra personnellement de près l'ensemble des questions posées par la crise laitière.

Les échanges de Blé contre de la Farine ou du Pain

Dans toutes les communes de la Loire-Inférieure l'échange du blé ou de la farine contre du pain est consacré par des usages locaux anciennement établis. Les producteurs de blé du département bénéficient, pour la consommation familiale, de l'exonération de la taxe de 3 francs par quintal de blé de leur récolte livrée aux meuniers et boulangers dans les conditions prévues par la loi.

Le taux d'extraction de la farine destinée à la consommation familiale des cultivateurs est fixé à 70 % jusqu'au 15 août.

Les échanges sont ainsi fixés : 70 kilos de farine pour 100 kilos de blé ; 70 kilos de pain pour 70 kilos de farine ; 70 kilos de pain pour 100 kilos de blé.

Les infractions à ces prescriptions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies.

Il n'y a pas de bon bétail sans bon fourrage...

Il n'y a pas de bon fourrage sans sel.

Saliez donc votre foin, à raison de 10 à 12 kilos de sel, par mille kilos, suivant sécheresse.

Les Bouilleurs de Cru

Le 25 mars 1932, la Chambre des députés votait un texte abrogeant l'article 40 du décret de codification du 21 décembre 1926, qui prescrivait la fixation des périodes de distillation ; le projet instituant, en outre, un système forfaitaire basé sur le volume et la nature des matières premières mises en œuvre.

De son côté, dans la séance du 30 mars de la même année, le Sénat accordait diverses facilités pour la distillation en atelier public et décidait le retour au régime équitable de la loi du 27 février 1906, dont les effets ont été suspendus à titre provisoire depuis 1916.

En présence de ces dispositions, le 20 avril 1932, et à la veille des élections, le Directeur général des Contributions indirectes adressa à ses services la circulaire suivante :

« Par ces votes, non concordants il est vrai, et qui n'ont pas force de loi, le Parlement a manifesté clairement son intention formelle de conférer aux bouilleurs de cru, une grande liberté de travail aux bouilleurs de cru.

« Afin de répondre au vœu ainsi exprimé par le législateur, l'Administration décide de supprimer dès maintenant toute fixation de période et de laisser aux récoltants la faculté de distiller sans restriction à toute époque de l'année.

« D'autre part, l'enlèvement des produits fabriqués à l'atelier public ou en coopérative devra, d'une manière générale, être autorisé deux fois par jour, à partir de midi et le soir. Si besoin est, les receveurs ruralistes et les gérants de bureaux auxiliaires seront appelés à procéder aux reconnaissances.

« Enfin, chaque fois que les exploitants d'ateliers publics ou les gérants de coopératives de distillation en formulèrent la demande, des registres d'acquisition-caution pour le déplacement des matières premières et de laissez-passer pour l'enlèvement des eaux-de-vie, devront leur être remis ; les intéressés libelleront eux-mêmes les titres de mouvement nécessaires. Le droit de timbre des expéditions employées sera perçu tous les cinq jours environ à l'occasion d'une intervention des agents ».

L'application de ce système libéral donna entière satisfaction non seulement aux bouilleurs, mais aussi à l'Administration. Tout cela ne pouvait durer ! Sur l'intervention d'une légation antialcoolique, le Conseil d'Etat, par arrêt du 27 avril 1934, vint d'annuler pour excès de pouvoir, la circulaire du 20 avril 1932. Nous voici donc revenus aux stupides tracasseries ! En vertu de l'article 2 de la loi du 28 février 1925, les distillations dans les ateliers publics ainsi que chez les bouilleurs, ne peuvent, en effet, être effectuées que pendant les périodes fixées par le Juge de paix du canton de chaque circonscription d'exercice, sur proposition des maires des communes intéressées et des syndicats agricoles et de bouilleurs de cru, après avis du chef local des Contributions indirectes...

Pièges à Rats

Prenez un grand récipient en forme de baquet et placez-le dans les endroits fréquentés par les rats. Remplissez ce récipient plus qu'à moitié d'eau, que vous recouvrez de quatre à six centimètres de balles de céréales saupoudrées de son ou de farine, par dessus. Mettez une planchette sur cet appareil et sur le bord du baquet. Vous formez ainsi un point d'accès sur lequel les animaux, attirés par le son ou la farine, plongent sous la couche de balle et meurent noyés.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

Les Chemins de fer de l'Etat ont l'honneur d'informer le public que le dimanche 8 juillet 1934, à l'occasion des Fêtes de Clisson, ils mettront en marche un train spécial, entre Clisson et Nantes-Etat, desservant les gares de : Le Pallet, La Haie-Fouassière et Vertou.

L'horaire de ce train est indiqué ci-après :

Clisson, départ 23 h. 15 ; Le Pallet, arrivée 23 h. 30 ; La Haie-Fouassière, arrivée 23 h. 40 ; Vertou, arrivée 23 h. 50 ; Nantes-Etat, arrivée, 0 h. 30. (Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser aux chefs des gares intéressées.

Autotrails rapides Nantes-Redon et retour

Les Chemins de fer de l'Etat rappellent au public intéressé que les autotrails rapides circulant entre Nantes et Redon et vice-versa, sont à classe unique et accessibles de ce fait aux voyageurs de toutes classes.

Détournement de billets à prix réduits valables la journée pour Luçon ou Sainte-Gemme-Pétry, le jeudi 21 juin 1934, à l'occasion du Pèlerinage Eucharistique à Chailly-les-Marais.

Des billets à prix réduits de 50 % seront délivrés, le 21 juin 1934, par les gares des sections de lignes désignées ci-après :

Clisson à Marais ; Pouzauges aux Sables-d'Olonne ; Breuil-Barret à Veluire ; Pontenay-le-Comte à Benet. (Renseignez-vous dans les gares sur les prix des billets et sur les horaires des trains.)

Le Prix de l'Electricité dans les Campagnes

Je voudrais attirer votre attention d'abord sur la complexité de la question. Je crois qu'il est même presque impossible de se faire une opinion d'ensemble si on veut bien se souvenir qu'il y a en France 34.000 communes électrifiées, comme je l'ai indiqué, que chaque commune ou, si ce n'est chaque commune, les syndicats de communes, qui sont innombrables, et les villes ont une concession dont les tarifs, pour chaque concession, ont été discutés par les maires et les conseillers municipaux ou les comités des syndicats de communes guidés par les ingénieurs du contrôle, et qu'il y a par conséquent et fatalement une diversité considérable dans les prix.

Les prix anormaux de 4 et même 5 fr. le kilowatt-heure dans certains cas, assez exceptionnels d'ailleurs, peuvent tenir à des négociations qui n'ont pas été menées avec assez de compétence par les intéressés ; mais, en général, il faut le reconnaître, ils correspondent bien plus à des conditions particulières locales qui ont imposé des dépenses de premier établissement considérables.

Je voudrais, en effet, ouvrir ici une parenthèse en ce qui concerne la situation des réseaux ruraux et montrer que le prix du courant à la base joue un bien petit rôle dans la fixation du prix de vente de l'éclairage ou de la petite force motrice.

Supposons que le kilowatt-heure soit acheté par le concessionnaire du syndicat des communes d'électrification rurale, aux bornes d'une usine hydraulique — je me classe dans un cas moyen — environ 20 centimes. Eh bien ! ce même kilowatt-heure ne pourra pas, dans la plupart des cas, être livré à moins de 2 fr. en raison de tout ce qui intervient entre l'achat aux bornes de l'usine et la vente au consommateur final.

D'abord, le kilowatt-heure acheté est du courant à haute tension ; il subit les frais de transport, la perte en ligne, la perte aux transformateurs, en sorte que l'on peut calculer qu'un kilowatt-heure vendu à un abonné représente en réalité 2 et même parfois 3 kilowatts-heure sortis de l'usine de production. D'autre part, les frais d'exploitation du ré-

seau de distribution sont d'autant plus lourds que ce réseau distribue moins de kilowatts et qu'il est plus étendu. En particulier, je voudrais signaler — et ceci suffira à justifier la diversité des prix du courant en France — que le nombre de kilowatts-heure distribué par an par mètre linéaire de ligne basse tension varie en France de 1 jusqu'à 1.000. On voit combien il est impossible de comparer des situations aussi peu comparables.

Je reviens à mon calcul. J'avais indiqué le prix du kilowatt-heure, à la production, de 20 centimes, majoré du prix de transport, soit 50 centimes, nous voilà déjà à 70 centimes. Mais nous achetons deux kilowatts-heure pour en avoir un, cela fait 1,40. Ajoutons les frais de distribution, l'amortissement du réseau qui est lourd, ou simplement même les frais d'entretien, les surtaxes communales qui peuvent varier de 0 fr. 50 à 1 fr. C'est une charge supplémentaire de 1 fr. 50.

Et, partis de 0 fr. 20 aux bornes de l'usine hydraulique, nous allons arriver tout naturellement à un prix de vente de 2 fr. 90.

Dès lors, voyez combien une action qui ne se proposerait d'agir que sur le prix de l'électricité aux bornes de l'usine productrice, serait insuffisante, un immense effort dans ce sens correspondrait à quelques centimes de baisse sur 0 fr. 20, alors qu'en réalité c'est une baisse beaucoup plus importante que le consommateur attend sur un prix qui apparaît beaucoup plus lourd.

Me sera-t-il permis de souligner que la comparaison des prix en France avec les prix en Allemagne ou en Grande-Bretagne n'est pas si défavorable.

L'Allemagne, par exemple, nous donne pour le kilowatt éclairage, prix moyen pour les petites villes, 4 fr. 20. La Grande-Bretagne nous donne : pour Londres, 1 fr. 62 le kilowatt-heure ; pour Liverpool, 1 fr. 14 et pour Birmingham, 1 fr. 46...

En France, nous constaterons que pour l'éclairage dans les communes de moins de 10.000 habitants et dans les villes de plus de 10.000 habitants le courant est vendu 1 franc ou moins de 1 franc à 1.152.000 per-

sonnes ; entre 1 fr. et 1 fr. 50 à 4.741.000 personnes ; de 1 fr. 50 à 2 fr. à 17.101.000 personnes, plus de 2 fr. à 2.370.000 personnes, et qu'il n'est vendu plus de 4 fr. qu'à 136.668 personnes.

Ainsi, un effort a donc été fait pour — compte tenu des différences d'exploitation des différents réseaux — aboutir à une compression des prix, mais cette compression des prix, comme je l'indiquais, ne peut jouer par la base, c'est-à-dire par la production. C'est beaucoup plus par l'organisation et par le contrôle de la distribution que nous pourrions obtenir des résultats.

P.-E. FLANDIN,
Ministre des Travaux Publics.
(Tous droits réservés.)

Avis aux Producteurs de Chanvre

Les producteurs de chanvre de La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles et Basse-Goulaine sont avisés qu'ils pourront toucher leurs primes au chanvre pour la récolte dernière vers la fin du mois de juin courant, chez le percepteur, qui les avisera par publication, et sont priés d'assister obligatoirement et sans faute à une réunion extraordinaire qui aura lieu le dimanche 17 juin, à 10 heures (légal), à l'école des garçons de Saint-Julien-de-Concelles.

Objet : 1° Décision à prendre pour déterminer si l'Association des Producteurs de chanvre et d'osier doit dépenser une partie de l'avoir en caisse en participant aux frais d'un banquet organisé par les planteurs de tabac, en collaboration avec eux, ou, comme il avait été prévu, garder cet avoir pour augmenter la prime l'année prochaine.

2° Confédération de barrages en Loire pour faciliter le rouissage du chanvre, et financement par l'Association de ces travaux.

3° Questions diverses.
Le Président : Marcel CHAUVÉAD.

Silos Métalliques

Nous pouvons fournir à nos adhérents des silos métalliques à viroles démontables, fabrication française, système breveté, très simple, ne nécessitant pas de machines à ensiler.

En voici les principaux avantages :

1° Nourrir le bétail en hiver avec du fourrage vert : C'est assurer aux bœufs, vaches, moutons, porcs, lapins et volailles toutes les qualités nutritives originelles d'un fourrage succulent, sain et nourrissant, ayant la valeur hygiénique complète d'un fourrage vert et toute sa richesse en vitamines. Le rendement du bétail en viande, lait ou œufs, s'en trouve amélioré dans des proportions insoupçonnées.

2° Etanchéité absolue : l'ensilage possible si l'étanchéité du silo n'est pas complètement assurée, et l'opération rapidement exécutée. Ce silo est scientifiquement étudié pour répondre à cette exigence. L'acide carbonique de dégagement arrêtant avec certitude toute corruption ou développement microbien.

3° Se place n'importe où et se transporte facilement : Ce système à cuves superposables donne la plus grande souplesse d'utilisation et la plus grande simplicité de montage et de démontage. Le transport facile sur des voitures de campagne permet le montage dans des endroits inaccessibles à tous autres systèmes, et cela en quelques heures par la main-d'œuvre non spécialisée du pays.

4° Prix modique, bien inférieur à tous prix d'appareils similaires : Pour rendre ces silos d'une utilisation courante, le constructeur a étudié un article très économique, sans préjudice d'une qualité hors pair. Toutes les viroles cylindriques sont en tôle d'acier, cette tôle spéciale que nos adhérents ont pu apprécier depuis des années dans de nombreux articles que nous leur avons fournis.

Contenance Hauteur Diamètre Prix
1 m³ 1 m 25 1 m 725 fr.
6 m³ 1 m 25 2 m 3.300 fr.
12 m³ 2 m 50 2 m 4.800 fr.
18 m³ 3 m 75 2 m 6.400 fr.
24 m³ 5 m 2 m 7.800 fr.

Ces prix s'entendent sur wagon départ usine, pour silos complets, comprenant joints, robinets, soupapes. Remise à nos adhérents. Notices explicatives sur demande.

Du Lait écrémé pour les Porcs

Le lait écrémé est pour le bétail le meilleur aliment que l'éleveur puisse trouver. Mais sa grande richesse en matières azotées peut faire de lui un produit dangereux, lorsqu'on commet la faute de le distribuer en quantités surabondantes.

Dans la pratique, on le réserve ordinairement pour les veaux et pour les porcs, parce que ces animaux exigent des rations fortement nutritives, dont les éléments sont presque totalement digestibles. Les porcs de tous âges peuvent en tirer un excellent parti ; sa valeur nutritive, comparée à celle de l'orge, est plus élevée pour ces animaux que pour les humains du même âge. Tandis qu'il faut huit litres de lait écrémé pour fournir aux veaux et aux agneaux la même quantité d'énergie que celle qui est contenue dans un kilogramme de farine entière de céréales, il n'en faut que six litres pour les porcs.

1° Rations pour truies nourrices :

Pendant la période de l'allaitement, la truie pourra recevoir au cours du premier mois, 6 litres, et ensuite 9 à 10 litres par jour. Cette ration sera complétée par un mélange de grains, de son et de tourteau, ayant par exemple la composition ci-après :

Orge concassée..... 50 %
Remoulage de blé..... 22 %
Gros son..... 15 %
Tourteau d'arachide ou de soja 10 %
Condiment minéral..... 3 %

La quantité de mélange à distribuer variera avec le degré de précocité des porcelets, leur âge et leur nombre. Voici un tableau de distribution qui peut convenir pour des truies de qualité ordinaire, appartenant à des variétés locales ayant subi une légère infusion de sang large White.

On voit qu'il existe de grandes différences entre les besoins d'une truie suite de porcelets de deux mois et ceux d'une portée d'un mois.

La faute la plus couramment commise par les éleveurs est celle qui consiste à ne pas faire assez de différence entre ces diverses catégories de sujets ; les truies dont les porcelets approchent du sevrage sont ordinairement alimentées d'une manière insuffisante, ce qui provoque un amaigrissement préjudiciable à la bonne venue des portées qu'elle donnera par la suite. Il faut régler le rationnement des truies nourrices de manière à ce qu'elles ne perdent pas leur embonpoint, ce qui favorise leur bon état de lactation.

2° Rations pour porcelets coureurs : Les porcelets sevrés, qui pèsent une vingtaine de kilos, mènent pendant deux à trois mois l'existence de « coureurs », ce qui leur permet de profiter de la lumière et du grand air, pendant leur séjour dans des enclos garnis d'herbe. Pour leur assurer un développement corporel rapide et préparer leur engraissement futur, on peut leur donner l'alimentation suivante, réglée d'après le poids vif.

Poids des animaux 20 k. 30 k. 40 k.
Lait écrémé..... 1,17 2,1 2,14
Mélange concentré 0,675 1,625 1,6
Eau de bois..... 0,12 0,14 0,18

Le mélange concentré qui convient le mieux est à base de céréales moulues. Les éleveurs danois utilisent de préférence un mélange comprenant 50 % de blé, 25 % d'orge et 25 % de maïs, dans lequel nous conseillons d'incorporer 3 % de condiment minéral.

On peut aussi remplacer le blé par le riz, mais à la condition de le faire cuire.

Tous les porcs de cette catégorie devront recevoir de l'huile de foie

de morue, à la dose d'un gramme par kilogramme de poids vif.

3° Rations pour porcs à l'engrais : Les porcs à l'engrais, tenus dans des loges bien propres et suffisamment spacieuses, seront alimentés deux ou trois fois par jour, avec un mélange de lait écrémé, d'eau et de farine, distribué en quantités d'autant plus abondantes que les animaux paraîtront jour d'un plus robuste appétit. Les rations consommées devront se rapprocher sensiblement des suivantes, calculées d'après le poids des animaux en cours d'engraissement.

Poids des animaux 50 k. 65 k. 80 k. 95 k.
Lait écrémé..... 2,18 3,1 3,1 3,1
Mél. con. 2k. 2k.5 2k.7 3k.
Eau bois. 1,12 1,15 1,15 1,15

Le mélange concentré sera formé de céréales broyées (blé, maïs, riz, orge, sorgho) auxquelles on pourra incorporer, si on le désire, 30 à 40 % de manioc. Il comprendra 10 à 15 % d'un aliment de lest, comme le son de blé ou le marc de pomme sec, afin de faciliter le bon fonctionnement du tube digestif des animaux. Voici deux exemples de mélanges, dont le prix de revient ne dépasse pas 70 fr. par unité fourragère.

Mélange A :
Blé 22,5 %
Orge 22,5 %
Manioc 40 %
Son de blé..... 15 %

Mélange B :
Riz cuit calculé en riz sec..... 50 %
Orge 40 %
Marc de pommes sec..... 10 %

Avec un pareil régime des porcs de bonne origine, suivis depuis leur naissance, pèseront 20 kilos au sevrage et gagneront de 400 à 500 grammes par jour pendant la période de « coureurs », puis de 700 à 800 grammes pendant l'engraissement. Certains sujets pourront même dépasser les 1.000 grammes de gain quotidien, s'ils proviennent de mères bonnes laitières appartenant à des familles qui ont fait l'objet d'une sélection attentive poursuivie pendant de longues années.

André-M. LEROY.
Chef des travaux de zootechnie à l'Institut National Agronomique.

Pour trouver le poids d'un porc sans bascule

Mesurez d'abord le tour de la poitrine en arrière des membres antérieurs. Puis la longueur du tronc depuis la pointe de l'épaule jusqu'à la naissance de la queue.

Multipliez le chiffre du tour de poitrine par lui-même, puis le nombre ainsi obtenu par la longueur du corps.

Multipliez enfin ce résultat par le coefficient 87,5 et vous aurez approximativement le poids exprimé en kilogrammes.

Voici un exemple :
Un porc de 10 mois mesure 1 m. 20 de tour de poitrine et 1 mètre de longueur de corps.
1 m. 20 x 1 m. 20 x 87,5 = 126 kilos.

Syndicat Lainier du Marais de Luçon

La vente des laines du Syndicat, qui a eu lieu le samedi 2 juin 1934, a été assez suivie.

Les cinq lots de laine de brebis ont été adjugés aux prix suivants :

1^{er} Lot du Marais..... 5 87 le kilo
2nd Lot de Luçon..... 5 42 —
3rd Lot de Champ-S-Père 5 37 —
4th Lot d'Avrillé..... 5 22 —
5th Lot de la Charité-Inf. 5 22 —

Le lot de laines d'agneaux n'a pas été adjugé.

Pour vos Enfants

Votre enfant a un an. En faisant à son nom à la

CAISSE NATIONALE des RETRAITES pour la VIEillesse

un unique versement de 7.254 francs — vous lui assurerez une retraite — de 6.000 francs à partir de 50 ans.

En versant également au nom de votre enfant une somme de 3.823 francs à la

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

vous lui assurerez à 21 ans un capital de 10.000 francs

A peu de frais vous aurez assuré ainsi l'avenir de votre enfant

Pères prévoyants, demandez tous renseignements gratuits dans toutes les Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions, dans tous les Bureaux de Poste. Ou écrivez — sans affranchir — au Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations — 66, rue de Lille, à Paris (7^e) — sans engagement de votre part.

Les meilleures garanties Les tarifs les plus avantageux

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquées avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 1 an, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1934, derniers perfectionnements :
Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.825 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lin..... 1.900 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.975 »
Remise à nos adhérents.
APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 215, 225 ou 235 fr.
Autres marques et FAUCHEUSES à MOTEUR, nous consulter.

Couveuses et Eleveuses

Marque « La Nationale », à régulateur bi-métallique ; aucune surveillance ; depuis 30 œufs jusqu'à 600 œufs, à partir de 395 francs. Eleveuses au pétrole et au charbon.
Couveuses Mammouth, à chauffage central, jusqu'à 40.000 œufs. Eleveuses industrielles à sections, avec chaudière de 1.000 à 10.000 poussins. S'adresser au Syndicat.

Machines à Laver

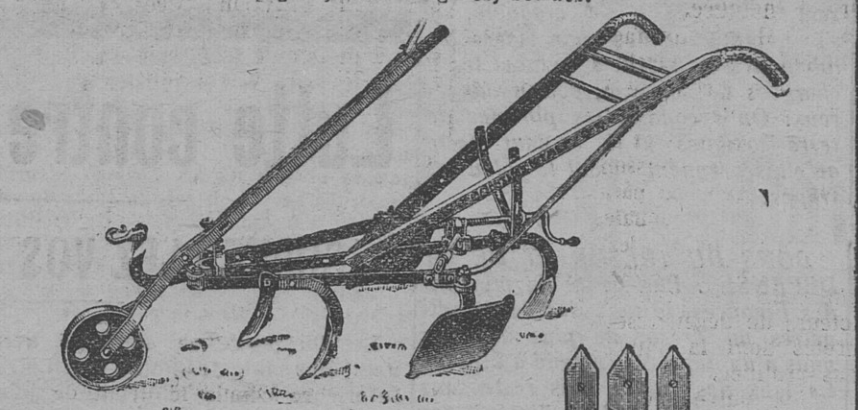
En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 405 fr. Avec fourneau et robinets : 730 fr. Avec moteur électrique et inverseur : 1.905 fr.
Prix départ et remise aux Syndicats.

Soufreuses à dos

« Solfatara » double effet, à hélice 139 fr.
« Mistral » double effet, à brosse 139 »
Petite jaune, simple effet, à brosse 114 »
Ces prix s'entendent nets et franco de nos adhérents.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 198 fr.
Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m ; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.
Type 6 : Avec large raie à l'arrière ; 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)..... 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux
Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois
Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

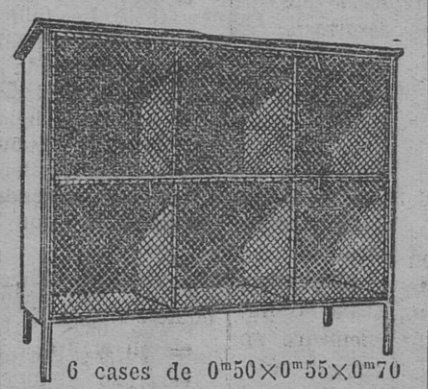
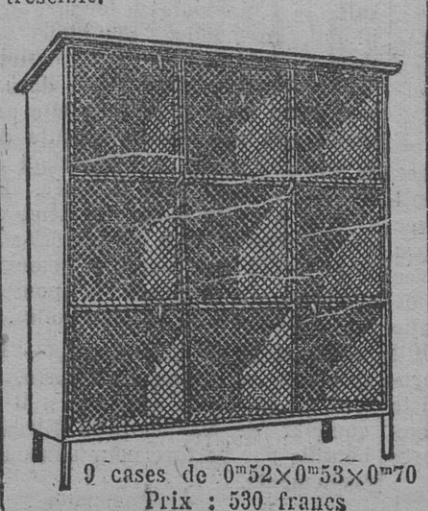
Râteaux

Entièrement en acier ; dents plates, embayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soullevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.
Séries à dents serrées et types légers sur demande.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à roulements :
22 dents, larg. travail 1 m. 05. 1.050 fr.
24 — — — 2 m. 10. 1.100 »
26 — — — 2 m. 25. 1.140 »
28 — — — 2 m. 40. 1.180 »
Prix départ usine. Remise à nos Adhérents et Bonification de transport déduite sur facture.

Clapier pratique

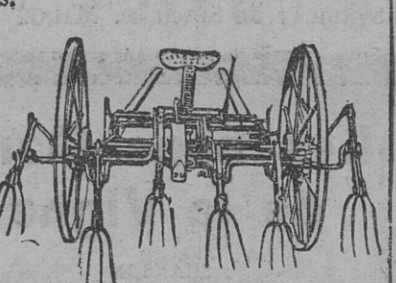
Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible.



6 cases de 0 m 50 x 0 m 55 x 0 m 70
Prix : 390 francs
Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.
Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.
Devis spéciaux et constructions de tout POUILLIER et VOLIERS sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; billes extérieures doublées avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable. Patiers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embayage perfectionné. Travail 2 mètres.

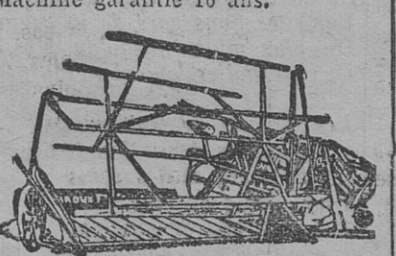


Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.250 fr.
Modèle léger, à roues basses 1.200 »
Livrées montées, port rembourse sur facture (gares grands réseaux). Remise aux adhérents.

Faneuses Rotatives à 5 rangs de dents. Largeur 1 m. 85, 2.000 francs. Tous modèles. Nous consulter.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forge d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouveau modèle très précis, ne donnant aucun ennui au conducteur.
Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier.
Coupe 1 m 50 avec charriot... 5.850 fr.
— 1 m 80 — — — 6.000 »
— 2 m 10 — — — 6.350 »
Grand porte-gerbes..... 250 »
Conditions pour nos adhérents.

Ficelle-Lieuse

Sisal blanc de toute première qualité. Par balles de 25 kilos garanties. Longueur, 330 à 335 mètres au kilo ; résistance à la rupture, 45 kilos. Régularité parfaite de filage.
Prix : 340 francs les 100 kilos. Remise aux adhérents.

FAIRE LIRE CE BULLETIN C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 11 Juin 1934

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.700	2.600	6 70	5 50	4 50	7 50	4 02	3 02	2 25	4 65
Vaches.....	1.785	1.700	6 50	4 99	4 20	7 90	3 90	2 70	2 10	5 65
Taureaux.....	370	355	4 70	4 20	3 80	5 20	2 82	2 30	1 90	3 22
Veaux.....	2.635	2.500	9 90	7 50	5 80	11 10	5 52	4 27	3 02	6 65
Moutons.....	10.134	10.000	15 30	11 00	9 00	16 30	7 65	5 20	3 95	8 15
Porcs.....	2.288	2.288	7 00	6 00	4 58	7 28	4 90	4 20	3 20	5 10

Du Jeudi 14 Juin 1934

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.743	1.600	6 70	5 50	4 50	7 40	4 02	3 02	2 25	4 58
Vaches.....	1.162	1.000	6 50	4 80	4 10	7 90	3 90	2 65	2 05	5 05
Taureaux.....	320	301	4 70	4 20	3 80	5 20	2 82	2 30	1 90	3 12
Veaux.....	2.492	2.380	8 70	7 00	5 30	10 60	5 20	4 00	2 90	6 35
Moutons.....	4.817	4.800	15 00	10 70	8 70	16 00	7 50	5 02	3 82	8 00
Porcs.....	1.829	1.829	6 28	5 58	4 14	7 00	4 40	3 90	2 90	4 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.855. — Maine-et-Loire, 475; Sarthe, 460; Mayenne, 280; Loire-Inférieure, 130; Indre-et-Loire, 95; Deux-Sèvres, 135; Vienne, 70; Vendée, 370. VEAUX : 2.635. — Maine-et-Loire, 1162; Sarthe, 570; Mayenne, 290; Loire-Inférieure, 300; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 30; Vienne, 10. MOUTONS : 10.134. — Maine-et-Loire, 235; Sarthe, 74; Mayenne, 162; Loire-Inférieure, 250; Vienne, 72; Vendée, 224; Afrique, 1.420; étrangers, 215. PORCS : 2.288. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 130; Loire-Inférieure, 245; Indre-et-Loire, 125; Deux-Sèvres, 65; Vienne, 40; Vendée, 50.

Pour la protection du Marché de la Pomme de Terre

M. Le Bail, député, et plusieurs de ses collègues, ont récemment déposé une proposition de loi, dont voici en partie le texte :

- « La Chambre invite le Gouvernement :
- 1° A pousser activement les négociations avec les pays interdisant l'entrée des pommes de terre françaises et à prendre au besoin des mesures contre les pays boycottant systématiquement, sous divers prétextes, lesdites exportations;
 - 2° A suspendre toute entrée de détail et de produits animaux étrangers, ainsi que les produits servant à l'alimentation animale, ceci dans le but de développer la consommation des pommes de terre pour la nourriture des bestiaux;
 - 3° A organiser l'emploi de la pomme de terre à usage industriel;
 - 4° A améliorer et à aménager les tarifs de transport qui rendent actuellement impossible la répartition des pommes de terre à travers le pays;
 - 5° A protéger la possibilité de la mise au point du calibrage minimum;
 - 6° A étudier la possibilité de la mise au point du calibrage minimum;
 - 7° A prendre toute mesure tendant à rendre le contrôle officiel le moins onéreux possible;
 - 8° A supprimer progressivement toute importation de semence. »

Sur cette proposition, M. Victor Desprez-Pollet vient de déposer le rapport qu'il a fait au nom de la Commission de l'Agriculture. Nous en reproduisons ci-après les principaux passages :

Les membres des groupes de défense agricole de la Chambre se sont émus à juste titre de la faiblesse du marché des pommes de terre. Cependant il serait injuste de méconnaître les efforts accomplis par les Pouvoirs publics afin d'enrayer la crise qui atteint si douloureusement les producteurs de ce précieux tubercule.

Depuis 1932, les Gouvernements ont pris des décrets pour empêcher l'effondrement des prix. La révision de certains tarifs douaniers, le contingentement appliqué aux importations ont, en l'occurrence, contribué à la défense de cette culture.

En janvier 1933, grâce à certains moyens dont il disposait, le ministre de l'Agriculture a pu dresser une barrière presque infranchissable à l'entrée des pommes de terre étrangères qui a empêché l'effondrement des cours.

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois fils, qualité extra. Longueur 1^m40 garantie avec boucle et bout rouge. 98 francs le mille; prix net, départ Nantes, jusqu'à épuisement. Nous transmettons les ordres des mainteneurs.

Billes de Gerbes

Aiguilles de fer, qualité extra, pour lier les gerbes. Prix net pour nos adhérents : 10 francs. A prendre à Nantes à nos bureaux.

Pour vos choux fourragers, n'oubliez pas d'acheter quelques sacs de PHOSAMO, qui, à dépense égale, vous donnera de meilleurs résultats.

Journée Nationale du 24 Juin 1934

Nous rappelons que la Croix-Rouge Française organise, le 24 juin prochain, une grande Journée Nationale de vente d'insignes sur la voie publique.

Tout le monde connaît les services que la Croix-Rouge Française rend au Pays. Les anciens Combattants ne les ont pas oubliés et ceux qui, aujourd'hui, reçoivent des soins dans ses nombreux établissements de bienfaisance, sont là pour en témoigner.

Afin de pouvoir maintenir et même améliorer les trois mille œuvres qui dépendent de la Croix-Rouge Française, il faut que celle-ci puisse se procurer, au cours de la Journée Nationale, les sommes importantes qui lui font défaut.

Des insignes représentant l'émblème bien connu de la Croix-Rouge seront vendus le 24 juin. Nous sommes persuadés qu'ils obtiendront le plus grand succès et nous espérons que chacun voudra contribuer, pour sa part, à la réussite de cette grande Manifestation Nationale.

Le Riz guérit-il la Paralytie ?

Le riz guérit-il la paralytie ? Il la guérit si l'on en croit un savant, Robert R. Williams, directeur du département des recherches chimiques de San-Francisco.

Il y a quelque vingt ans, M. Robert R. Williams se trouvait aux Philippines. Il soignait du « beribéri », un enfant de cinq ans, et pour le guérir — tous les autres remèdes étant infructueux — il essaya de lui administrer une potion faite avec de la poussière de riz. L'enfant prit la potion et son état s'améliora rapidement. Huit jours après, il était hors de danger.

Depuis, M. Williams a poursuivi ses études sur le riz.

— Je guérirai toutes les maladies nerveuses avec mon procédé, et surtout la paralysie, a-t-il déclaré au cours d'une interview.

LA TONTE

Une tonte bien conduite est au même titre que la qualité des fibres et le rendement des toisons, un élément déterminant du prix de vente de la laine.

Si bien que, quelle que soit la race exploitée, l'éleveur est assuré de trouver un meilleur prix et de bénéficier plus complètement de la hausse qui marque la campagne actuelle, s'il se conforme à des prescriptions que M. Georges Breart, Ingénieur agronome, secrétaire général de l'Union Ovine de France, expose dans le numéro de mai de L'Union Ovine (128, boulevard Haussmann, Paris 8). Cette bonne réalisation dépend entre autres du procédé employé pour tondre, des conditions même dans lesquelles se pratique cette opération, de la présentation des toisons, du mode de vente, tous éléments sur lesquels l'auteur donne de nombreux renseignements essentiellement pratiques.

A côté de cette recherche de l'amélioration qualitative des laines de France, M. Henri Hittier, ingénieur agronome, professeur à l'Institut National Agronomique, apporte, dans l'article de tête de la même publication, d'intéressantes considérations sur le développement possible de l'élevage ovin en France, où les « pays » de parous à moutons sont si nombreux. A côté des terres riches, il existe d'immenses étendues, des régions entières recouvertes de landes et d'herbes maigres suffisantes à la vie d'un troupeau plus nombreux qu'il ne l'est aujourd'hui.

On lira avec le plus grand intérêt, dans le même numéro de L'Union Ovine, une étude du Docteur-Vétérinaire H. Carré, Directeur du Laboratoire National de Recherches Vétérinaires, sur la dermatite pustuleuse contagieuse du mouton et de la chèvre.

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs. Depuis l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour ces mêmes travaux, ils ne doivent plus dépenser que 20 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

SOINS		
Extraction, la première.....	8 fr.	
..... les autres.....	4 fr.	
Plombage.....	12 fr.	
Traitement racine.....	12 fr.	

PROTHESE		
Dentier, la dent.....	16 fr.	

EXEMPLE :		
Dentier 10 dents, 2 crochets et une base.....	203 fr.	
Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base.....	499 fr.	

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Il y a sélection et sélection

Sous ce titre, le Syndicat de semences sélectionnées communique :

« Malgré la propagande faite dans les milieux agricoles pour les familles avec la sélection des semences et notamment des semences de blé, il est beaucoup de régions où on connaît mal les dispositions qui réglementent actuellement cette question. »

Voici les dispositions principales que contient à ce sujet le décret du 27 janvier 1933 :

- « La pureté de variété d'une semence de blé livrée au commerce doit être exprimée sur l'étiquette qui recouvre l'emballage, par le nombre de grains appartenant à cette variété pour 1.000 grains de la marchandise. »
- « Le nom de la variété peut être accompagné de l'un des qualificatifs suivants, à l'exclusion de tous autres : »
- » De sélection : si la pureté de la semence n'est pas inférieure à 990 pour 1.000 »
- » De sélection originale : s'il s'agit en outre d'une variété créée par le vendeur et obtenue par lui et sous son contrôle ; »
- » De reproduction : si la pureté n'est pas inférieure à 990 pour 1.000. »

Ainsi, pour qu'une variété soit dite « de sélection », il faut donc qu'elle ait une pureté telle que sur 1.000 grains de la semence offerte au vendeur, 999 appartiennent à la variété indiquée. Or, il y a deux façons d'arriver à obtenir cette pureté : »

Celle qui consiste à se procurer un lot pur, de le semer à l'abri des mélanges possibles et de l'épurer au moment de la moisson par élimination des épis qui paraissent s'éloigner du type. A signaler en passant que malgré toutes les précautions prises, on ne peut pas répéter souvent cette opération et vaincre les facteurs de dégénérescence ou d'impuretés dont la nature s'obstine à nous trahir.

Une autre méthode est celle qu'emploient les stations de sélection et qui consiste à partir d'un grain ou d'un épi, à créer une lignée pure répondant au type à obtenir, lignée qu'on multiplie avec toutes les précautions voulues en éliminant au fur et à mesure de ces multiplications successives tout ce qui s'écarte de la variété, jusqu'à atteindre le stade où la quantité de semences obtenues sera suffisante pour sa mise au commerce. »

Les stations de sélection procèdent ainsi constamment à l'entretien de la pureté des variétés qu'elles se proposent de livrer à la culture. Entre le moment où se sème le grain, où l'épi qui doit par sa descendance maintenir la pureté de la variété et celui où la semence est vendue à l'agriculteur, il s'écoule

quatre ou cinq années de gestation qui ne se traduisent que par des frais pour le sélectionneur. Par contre, la méthode à l'avantage d'être sûre et exempte de tout mécompte pour l'utilisateur de la semence. »

Par conséquent deux moyens d'obtenir une semence reconnue légalement pure, l'un facile, rapide mais de garantie douteuse, l'autre lent, laborieuse, coûteuse, mais sûre.

Le décret qui réglemente le commerce des semences de blé ne distingue pas entre les deux. Mais l'agriculteur consciencieux et soucieux de ses intérêts doit-il faire du même ? Nous ne le pensons pas.

Dans le cas, toutefois, où il voudrait distinguer entre des semences issues de l'une ou l'autre méthode, comment, dans la pratique, y parviendrait-il ? A quel signe extérieur reconnaîtrait-il une semence obtenue par sélection individuelle répondant au deuxième procédé d'obtention ci-dessus indiqué ?

Par un scellé et une étiquette comportant une marque dont le modèle a été déposé et que seuls les membres du Syndicat des producteurs de semences sélectionnées ont le droit d'employer dans leurs expéditions.

Ce Syndicat, dont le siège est 129, boulevard Saint-Germain, à Paris, groupe, sous la discipline d'un règlement sévère, un certain nombre de producteurs qui pratiquent la sélection individuelle. Toutes leurs opérations sont surveillées par une Commission de contrôle choisie au sein d'un Comité technique qui comprend les grands spécialistes de la sélection.

Cela ne veut pas dire que seuls les membres de ce Syndicat sont susceptibles de livrer des semences scientifiquement sélectionnées, mais, de par le règlement auquel ils ont souscrit en adhérant au Syndicat, ces membres se sont engagés à ne livrer sous le titre de « semences sélectionnées » que des semences de cette nature.

Destruction des Courtillères

Voici le moment de lutter contre les courtillères, dont les dégâts sont souvent considérables. Nous pouvons fournir à nos Adhérents du Fluosilicate de Baryum, qui s'emploie avec succès contre les courtillères, le rouget et le charançon de la pomme de terre et du haricot, les perce-oreilles, les chenilles, limaces, loches, vers blancs et différents larves.

Pour détruire les courtillères, faire une pâte avec 20 kilos de riz, ou brisures de riz, pour cinq litres d'eau et un kilo de Fluosilicate de Baryum. On répand cet appât, le soir, dans les champs et jardins.

Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents

sur présentation de leur carte

Alimentation

GAILLARD-BRIAND, Emile Poirier et C^{ie}, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristaux).

Ameublement

FOURNIER-GUERIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.

NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion). Remise 3 %.

MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.

Automobiles

SOCIETE NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes. Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.

Bandagiste

JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %.

Bazar

GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.

Bijouterie-Horlogerie

PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.

ANDRE FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.

H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.

PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.

H. LANGLOIS, 19, rue de la Marne, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %.

Bouchons

MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et Tonnelierie. Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.

J.-B. TOULON, 7, quai Brancas, Nantes (près la Poste). Tous articles de cave. Remise 5 %.

Broderies

A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise, Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.

Cadeaux

AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes. Articles p^r fumeurs. Remise 10 %. Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs : Remise 5 %.

Chapellerie

CHAPELLERIE-MERCIER, F. Chesneau, 8, place du Pilori, Nantes. Remise 10 %.

TOURNIE, chapelier, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.

CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.

P. BOUILLE, chapelier, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.

DELTY, chapelier, 21, rue Crébillon, Nantes. Remise 10 %.

MAXIMS, chapelier, 1, rue Boileau, Nantes. Remise 10 %.

Chaussures

PERROUIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes. Remise 5 %.

J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES LEGENDRE, 20, rue Contrescarpe, et « A la Renommée », place du Bon-Pasteur. Remise 5 %.

CHAUSSURES ROGER, 2, rue de l'Echelle, Nantes (au bas les marches du Bon-Pasteur). Remise 5 %.

MAISON CHARLES T... 11, 5, rue de Feltre, Nantes (en face le marché). Remise 10 %.

CHAUSSURES DRESSOIR, 7, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES PAUL, 8, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

A. MARTIN, « Cordonnerie Moderne », 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les marques.

CHAUSSURES RENE, 16, rue d'Orléans et Passage d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

G. LETOURNEAUX, 7, rue Guépin, Nantes. Remise 5 %.

J.-B. LAMBERT, 17, rue Louis-Blanc (près Gare Etat), Nantes. Spécialité chaussures de travail. Remise 5 %.

Chemiserie

MAISON LE PHEVE, Camboulivé, Succ^r, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blancherie. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).

Chirurgien-Dentiste

Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.

Coiffeur

MAISON CLEMENT, 8, rue Votaire, Nantes. Remise 10 % pour indéfrisables et parfumerie.

Couronnes Mortuaires

A. L'EGLANTINE, 1, rue du Moulin, Nantes. Remise 10 %.

Cycles

L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes. Sur motos. Remise 3 %.

Sur vélos. Remise 5 %.

Sur accessoires. Remise 10 %.

DOCKS DES CYCLES, AUTOS, MOTOS, 50, rue de la Fosse, Nantes (angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau). Remise 5 %.

Dentelles

PETIT JACQUES, 14, rue Crébillon, Nantes. Dentelles, broderies, mouchoirs, bonneterie. Remise 5 %.

Droguerie

DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martiney et C^{ie}, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

Electricite

A VIVANT & SES FILS, 6 bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.

Fourrures

FOURRURES CHARLES, 19, rue du Calvaire et 21, rue du Chapeau-Rouge, Nantes. Remise 5 % (sauf sur soldes).

AU SINGE PERLE, 4, rue Franklin, Nantes. Fourrures, pelleteries. Remise suivant importance de l'achat.

Parfumerie

SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantaix

FEUILLETON DU Bulletin 17



— J'essaierai que la Chataigneraie ne s'aperçoive pas trop du changement de maître, fit-il un peu railleur. Votre domestique m'a fait trop bien sentir, l'autre jour, que ce serait sacrilège et outrepassant d'oser y rien changer en prétendant faire mieux que n'ont fait les autres.

Je crus à un léger reproche de sa part. — Bernard est vif, dis-je, pour l'excuser. Il aimait beaucoup cette demeure où il avait grandi à côté de mon père. Il faut lui pardonner ses écarts de langage qui traduisent mal ses bonnes intentions.

— Oh, je suis convaincu que c'est un brave garçon ! j'ajoute même qu'un homme doit être fier d'avoir un tel serviteur et d'inspirer un pareil dévouement.

Nous étions arrivés auprès de Mascotte que Bernard tenait par la bride.

M. James Spinder m

